CONTENTIEUX - PROCÉDURES

Médiation en urbanisme : désamorcer le litige, conduire les échanges et sécuriser l'accord

Un recours contre un permis bloque un projet pendant des mois alors que le désaccord porte souvent sur quelques points précis : une vue une hauteur un accès un chantier mal annoncé. Les parties sont en relation durable — voisins riverains collectivité aménageur — et le jugement tranche sans rétablir le dialogue ni régler les questions matérielles. Cette journée de sept heures est consacrée à la médiation appliquée aux litiges d'urbanisme : repérer les situations qui s'y prêtent, faire accepter le principe aux parties et à la collectivité, conduire les entretiens et sécuriser l'accord au regard des compétences de l'autorité administrative.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 040 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Médiateurs avocats agents de collectivités chargés d'urbanisme aménageurs et promoteurs confrontés à des conflits de voisinage ou de projet.

PRÉREQUIS
Connaître les autorisations d'urbanisme et les voies de recours qui s'y rapportent

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Repérer les litiges d'urbanisme qui se prêtent à une médiation
- Présenter la démarche aux parties et à l'autorité administrative concernée
- Conduire les entretiens individuels et les réunions communes
- Faire émerger les intérêts réels derrière les positions affichées
- Formaliser un accord compatible avec les compétences de la collectivité
- Articuler la médiation avec le recours en cours et ses délais

03 Programme détaillé

M1 Conflits d'urbanisme et opportunité de la médiation

- Savoir quand la voie amiable a une chance
- Identifier les parties et les intérêts en présence dans un litige de projet
- Distinguer ce qui relève de la légalité et ce qui relève de la relation
- Repérer les situations où la médiation est vouée à l'échec
- Expliquer aux parties les effets sur le recours en cours
- À retenir : La médiation traite les gênes concrètes et la relation entre riverains là où le juge ne se prononce que sur la légalité de l'acte.

M2 Conduite du processus

- Mener les entretiens et tenir le cadre
- Poser le cadre la confidentialité et les règles d'échange
- Conduire les entretiens séparés avant la réunion commune
- Faire exprimer les besoins derrière les positions
- Gérer les déséquilibres entre un particulier et un opérateur
- Relancer le processus après un blocage
- Mise en situation : Médiation simulée entre un riverain un promoteur et un représentant de la commune sur un projet de construction contesté.

M3 Accord et suites

- Un accord qui tienne juridiquement et matériellement
- Vérifier ce que la collectivité peut accepter sans excéder ses compétences
- Rédiger les engagements de chaque partie de manière vérifiable
- Prévoir le sort du recours et le calendrier de retrait
- Organiser le suivi des engagements dans le temps
- Cas pratique : Rédaction d'un protocole d'accord sur un aménagement de chantier puis relecture critique de sa force juridique.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 040 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr